

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2018**

Date de convocation des conseillers : 31 octobre 2018

La séance est ouverte à 20H30

Membres du Conseil absents excusés : MM. DELABARRE, LEBEAUPIN, PETIPAS, PASQUETTE

Secrétaire de séance : M. VACHER

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 octobre 2018.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE FOUGERES AGGLOMÉRATION

Monsieur le maire présente le rapport au conseil municipal.

**ÉCOLES PUBLIQUE ET PRIVÉE DE JAVENÉ
PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2018-2019**

Monsieur Le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de participation aux charges de fonctionnement pour des enfants de Billé scolarisés à l'école privée et à l'école publique de Javené.

Il rappelle que la Commune étant dépourvue d'école publique, elle ne doit pas être sollicitée au-delà du coût moyen départemental des écoles publiques 2018/2019 pour le paiement des participations de l'école privée.

• **École publique de Javené :**

6 enfants en élémentaire x 452.97 € =	2 717.82 €
4 enfants en maternelle x 767.65 € =	3 070.60 €
TOTAL	5 788.42 €

• **École privée de Javené :**

10 enfants en élémentaire x 375 € =	3 750.00 €
1 enfant en maternelle x 767.65 € =	767.65 €
TOTAL	4 517.65 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de payer la participation ci-dessus énoncée pour les charges de fonctionnement de l'école privée et de l'école publique de Javené sur l'année 2018-2019.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**MARCHÉ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE
AVENANT N°1 - LOT N°1 « ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEUR / BARDAGE » - SARL JANVIER**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bardages bois prévus ne présentent pas une épaisseur suffisante pour la résistance au feu. Il présente un avenant en plus-value au lot n°1 d'un montant de **3 851.25 € HT**, soit **4 621.50 € TTC**.

Le montant initial au lot n°1 du marché était de 78 244.45 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant serait ainsi de **82 095.70 € HT**, soit **98 514.84 € TTC**.

Marché de base	78 244.45 € HT
Avenant n° 1	3 851.25 € HT
Nouveau montant du marché	82 095.70 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition d'avenant n°1 en plus-value au lot n°1 du marché de la rénovation énergétique de la salle polyvalente pour un montant de 3 851.25 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL D'UNE RÉDUCTION DES FRAIS DE CARBURANTS POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Considérant le Communiqué de presse « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine du 8 octobre 2018 ;

Considérant le projet de loi d'orientation sur les mobilités ;

Considérant la concentration des emplois dans les communes des aires urbaines ;

Considérant l'urgence d'aider aux solutions de financement et d'incitation au recours au covoiturage ;

Considérant l'impasse que revêt la proposition de démultiplier les péages urbains et l'impact financier supplémentaire sur les ménages ruraux ;

Considérant que la hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant : +50% ;

Considérant que le prix du gazole affichait 0,999 € le litre au printemps 2016, celui-ci affiche aujourd'hui 1,499 € le litre ;

Considérant la prévision de l'augmentation des prix globaux des carburants calculés par l'association « 40 Millions d'Automobilistes », le prix du litre de SP95, affiché à 1,57 € en 2018, sera porté à 1,97€ en 2022 et le prix du litre de gazole, affiché à 1,48 € en 2018, sera porté à 1,99 € en 2022 ;

Considérant que le recours au dispositif d'aide au changement de véhicule n'est pas accessible à tous et ne peut être mobilisé qu'une fois ;

Considérant que les taxes sur les carburants sont un impôt injuste, qui ne viennent pénaliser que certains habitants, sans discernement dans le montant des taxes, qu'ils s'agissent d'usagers dépendants ou bénéficiant d'alternatives à l'usage du véhicule à moteur ;

Considérant la dépendance à l'usage de véhicules personnels et la contrainte d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi des activités des enfants et de l'éloignement des services publics, cette augmentation de plus de 45% vient directement amputer le pouvoir d'achat des ruraux et fragilise des habitants au revenu médian bien inférieur à celui des pôles urbains ;

Considérant à titre d'exemple, pour un couple consommant 45 litres de gazole par semaine, que le surcoût annuel s'élève à : 45 litres * 0,50 € (augmentation) * 52 semaines soit 1 170 €, l'équivalent d'un SMIC ;

Considérant que les populations rurales, et en particulier les habitants de la commune et des communes voisines ne bénéficient pas d'infrastructures comme le métro, tramway, train régional ou lignes de bus ;

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, **le Conseil Municipal de la commune de Billé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, décide de :**

- DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel ;
- S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- DEMANDER que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;

- DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35 **POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET SES BUDGETS ANNEXES**

Le Maire informe le Conseil municipal :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

De signer la convention-cadre proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine pour le budget principal et le budget annexe de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'aménagement de sécurité sur voirie : radar pédagogique et passage piétons avec bandes podotactiles sur la rue de Fougères.
- Projet d'aménagement d'un terrain multisports, d'un terrain de boules et d'une aire de jeux (destinées aux enfants de 3 à 12 ans) aux abords de la salle de sport et des terrains de sport existants.
- Projet d'achat d'une armoire ignifuge pour archiver les registres de l'état-civil, les disques durs externes de sauvegardes informatiques, ainsi que tous les documents importants à conserver et les accessoires administratifs de type clés de signature électronique et tampons officiels.

La séance est levée à 22h45

Prochain conseil : le jeudi 13 décembre 2018